# Question numero 12206

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 24 mai 2011

Bonjour, présent sur facebook, et ayant connaissance du monde fumeur j'ai déjà acheté des produis comme des briquets ou autre pour des gens de ma famille

cependant, j'ai également observé sur facebook des sites de e commerce faisant des applications  jeu  qui nous inscrivent à leur newsletter et donnent des profils de type :  génial tu es un vrai fumeur de bedo  ou  toi t un vrai fumeur de oinj ...

Après enquête ce site vend également des  bang  sorte de bouteille pour drogues et des grinder (pour broyer des drogues semblent ils"

ma question : est ce légal de vendre le matériel ?

bien cordialement

pauline

Réponse :
Il est très difficile de rechercher une incrimination au titre de la loi Évin qui interdit toute publicité ou propagande **en faveur** du tabac. Toutefois, vous avez tout intérêt à vous rapprocher de la DDCCRF pour lui signaler les ventes de produits apparemment illicites

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac